

Formulaires de demande de permis de travail P2 de l'AFM : à remplir par tous les musiciens et/ou techniciens. Pour une explication plus détaillée, voir les « Instructions pour rédiger une demande P2 ».

Frais	
<input type="checkbox"/>	<p>Frais du « Department of Homeland Security » (non remboursable)</p> <p>Nous recommandons que les paiements soient effectués au moyen d'un mandat bancaire ou d'une traite bancaire. Pour en savoir plus, veuillez consulter les « Instructions pour rédiger une demande P2 ».</p> <p>Bénéficiaire : Department of Homeland Security</p> <p>Traitement « régulier »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 X 510 \$ USD <p>Traitement « premium »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 X 510 \$ USD • 1 X 2,805 \$ USD <p>Traitement « régulier » pour technicien:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 X 510 \$ USD <p>Traitement « premium » pour technicien:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 X 510 \$ USD • 1 X 2,805 \$ USD
<input type="checkbox"/>	<p>Frais administratif de la FAM</p> <p>Bénéficiaire : AFM</p> <p>Traitement « régulier » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 125 \$ CAD pour le premier musicien(ne), plus • 25 \$ CAD pour chaque musicien(ne) supplémentaire • 125 \$ CAD pour le premier technicien(ne) (le cas échéant), plus • 25 \$ CAD pour chaque technicien(ne) supplémentaire <p>Traitement « premium »:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 \$ CAD pour le premier musicien(ne), plus • 25 \$ CAD pour chaque musicien(ne) supplémentaire • 150 \$ CAD pour le premier technicien(ne) (le cas échéant), plus • 25 \$ CAD pour chaque technicien(ne) supplémentaire
Documents essentiels	
<input type="checkbox"/>	<p>Formulaires à remplir par tous les musiciens et techniciens</p> <p><input type="checkbox"/> Soliste: Parties 1, 2, et 3</p> <p><input type="checkbox"/> Groupe/ensemble: Parties 1, 2, 3, et 4</p> <p><input type="checkbox"/> Équipe de soutien: Parties 1, 2, 3, 4, et 5 avec une lettre précisant les compétences et le nombre d'années de travail au sein du groupe</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Partie 6 (le cas échéant) est exigé lorsque vous êtes engagé par un groupe américain pour jouer en tant que musicien de session ou musicien d'appoint.</p>

AIDE-MÉMOIRE POUR LA DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL P2

<input type="checkbox"/>	<p>La vérification de l'affiliation comme membre est requise pour tous musiciens: Inclure dans votre dossier de demande de P2 une copie recto verso de la carte de membre ou un courriel de vérification de votre section locale. Le document soumis doit porter la date d'expiration de l'affiliation.</p> <p>Note : Les cotisations liées à l'affiliation doivent être payées à l'avance et couvrir toute la période visée par le permis de travail P2.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Copie de la page biométrique du passeport valide (page avec photo) pour tous les musiciens et/ou techniciens.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Carte de résident permanent ou permit de travaille canadien (le cas échéant).</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Itinéraire (le cas échéant) : Si vous donnez des prestations dans plus d'une salle ou à plus d'un endroit, vous devez présenter un itinéraire signé énumérant tous les engagements par ordre chronologique.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Contrats: Vous devez soumettre une preuve écrite (en anglais, conformément aux règlements de l'USCIS) de votre activité professionnelle aux États-Unis. Veiller à ce que les contrats soient classés en ordre chronologique. Pour une explication plus détaillée, voir les "Instructions pour rédiger une demande P2".</p> <p><i>Note : Conformément au Règlement intérieur de la FAM (article 10, section 10 [a]et [b]), la FAM/FCM enverra une copie de vos contrats et de l'itinéraire à la section locale américaine ayant juridiction sur les prestations.</i></p>
Autres facteurs à prendre en considération	
<input type="checkbox"/>	<p>Assurance médicale de voyage en cas d'urgence : La FCM offre à des taux préférentiels une assurance voyage pour soins médicaux d'urgence par l'entremise de Hub Insurance ou de la RBC. Cette offre est réservée exclusivement aux membres et à leurs familles. Pour plus d'informations, veuillez contacter Cathy Lee, Services aux membres : cathylee@afm.org</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Importation de marchandises aux États-Unis : Voir la page 6 du document « Instructions pour rédiger une demande P2 » ou la page 4 de « Votre permis de travail P2 a été approuvé » en cliquant ici : Permis de travaille</p>

Envoyer le dossier complet de demande avec tous les documents et paiements exigés ci-dessus par la poste, par service de courrier ou en mains propres à :

ATTN: Artist Immigration Department
 American Federation of Musicians
 150 Ferrand Drive Suite 202
 Toronto, ON M3C 3E5
 Canada

Si vous souhaitez que notre équipe examine votre demande avant de l'envoyer, vous pouvez prendre un rendez-vous en personne, en ligne, ou par téléphone [en cliquant ici](#) ou en envoyant un courriel à immigration@afm.org.